



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/835

S/16864

14 décembre 1984

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-neuvième session
Points 68, 69, 123, 124, 129 et 143
de l'ordre du jour
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE
APPLICATION DES DISPOSITIONS DE SECURITE
COLLECTIVE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES
POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA
SECURITE INTERNATIONALES
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON
VOISINAGE ENTRE ETATS
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR L'ELABORATION
D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LE
RECRUTEMENT, L'UTILISATION, LE FINANCEMENT
ET L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES
INADMISSIBILITE DE LA POLITIQUE DE TERRORISME
D'ETAT ET DE TOUTE ACTION DES ETATS VISANT
A SAPER LE REGIME POLITIQUE ET SOCIAL
D'AUTRES ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Trente-neuvième année

Lettre datée du 14 décembre 1984, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Afghanistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer qu'un porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan a déclaré, le 12 décembre 1984, que les forces d'agression pakistanaïses stationnées à proximité du territoire afghan, dans le village de Pishangro (province de Kunar) avaient tiré par artillerie lourde à longue portée, à midi, le 8 décembre 1984, des obus qui ont blessé une fillette et détruit de nombreuses maisons.

Le porte-parole a également ajouté qu'à la suite des bombardements d'artillerie lourde effectués à 11 heures, le 10 décembre 1984, à partir du territoire pakistanais sur la garnison militaire stationnée dans la province de Kunar, un membre du personnel militaire de cette garnison a été grièvement blessé.

A la suite de ces agressions, le Chargé d'affaires de l'ambassade du Pakistan à Kaboul a été convoqué au Ministère des affaires étrangères le 12 décembre 1984, afin d'être informé de ce qui suit par le responsable du premier Département politique :

"La République démocratique d'Afghanistan, pour qui ces agressions armées irresponsables et provocatrices des autorités pakistanaises accentuent les tensions à la frontière entre les deux pays et constituent une grave menace pour la paix dans la région, proteste avec énergie là contre auprès du Gouvernement pakistanais.

La République démocratique d'Afghanistan rappelle une nouvelle fois aux autorités pakistanaises concernées qu'elles doivent mettre immédiatement fin à leurs agressions armées contre le territoire de la République démocratique d'Afghanistan et que, dans le cas contraire, elles seront pleinement responsables des graves conséquences de ces actes hostiles."

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale, au titre des points 68, 69, 123, 124, 129 et 143 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) M. Farid ZARIF

